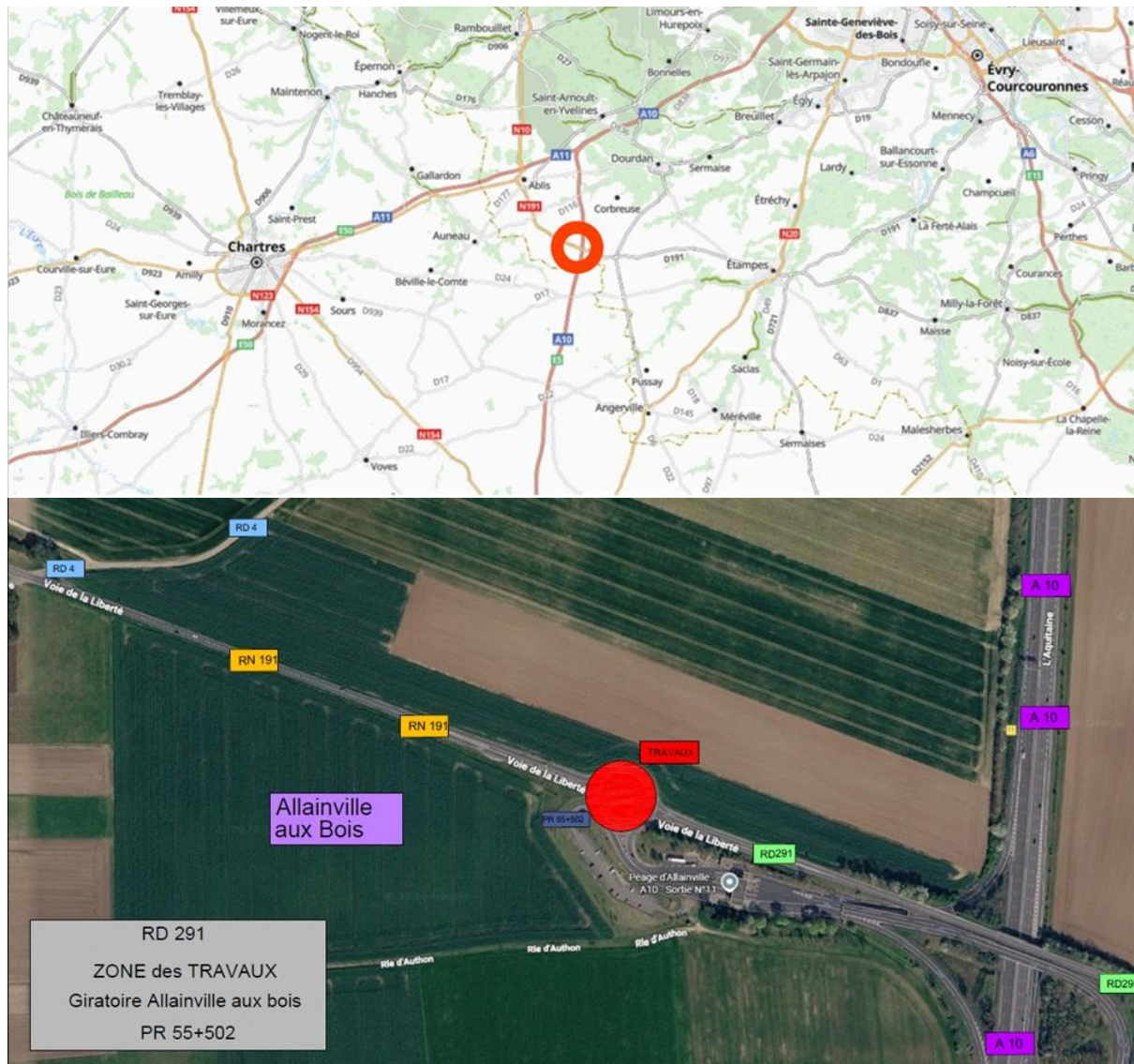


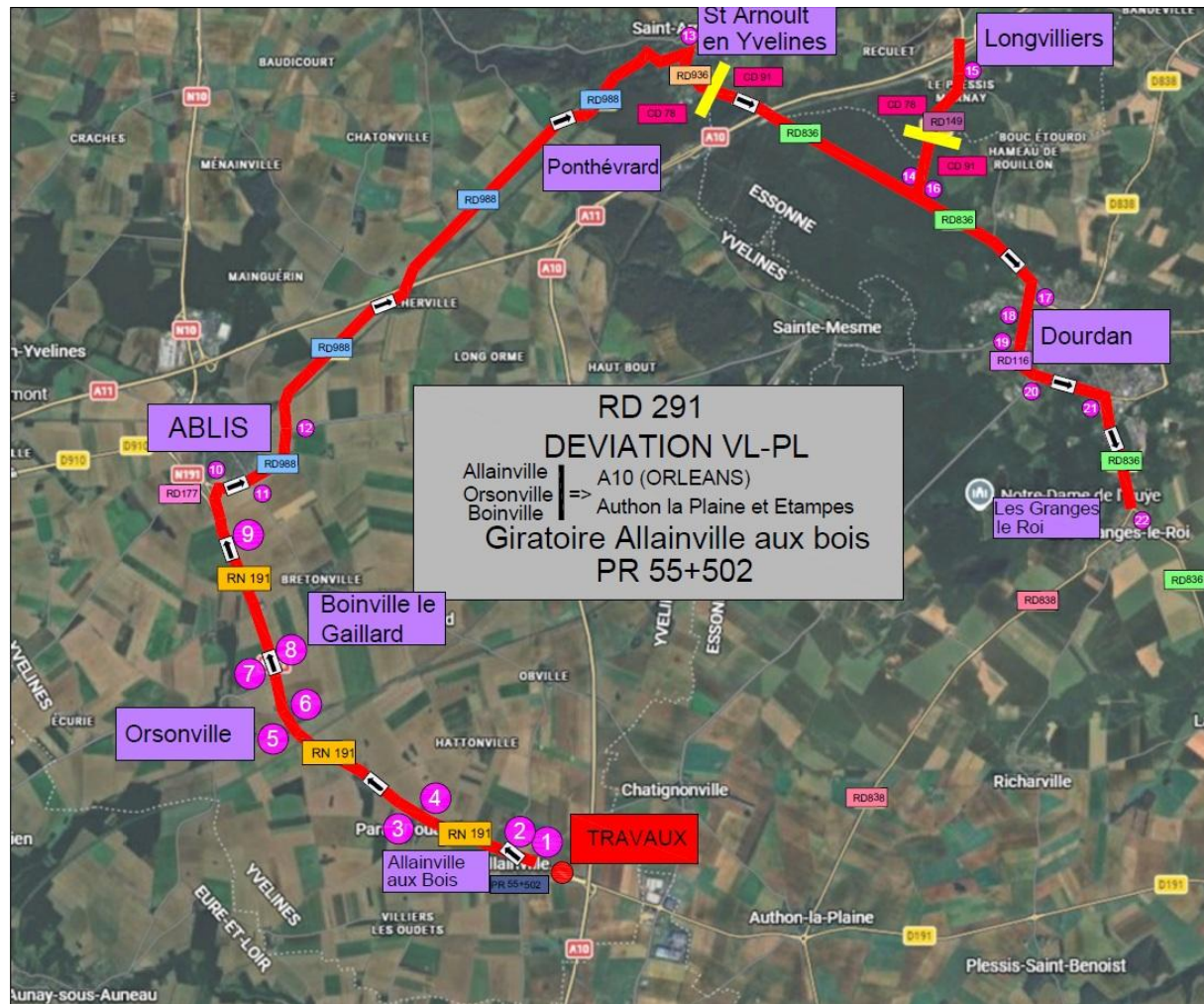
## Giratoire de la RD291 à la sortie 11 de l'A10, à Allainville aux Bois



Les usagers quitteront la RN 191 en direction de la RD 177. Au panneau « Stop », ils tourneront à gauche. Au premier giratoire, ils prendront la deuxième sortie en direction de Saint-Arnoult-en-Yvelines (RD 988). Aux deux giratoires suivants, ils emprunteront également la deuxième sortie. A leur arrivée à Saint-Arnoult-en-Yvelines, ils circuleront sur la rue Stourm. Après le magasin Point P, ils emprunteront la rue de la Muette (RD 936) jusqu'à la sortie de l'agglomération. Sur le réseau routier du département de l'Essonne (91), ils emprunteront la RD 836 jusqu'au giratoire. À celui-ci, ils prendront la deuxième sortie afin de rejoindre la RD 149. À l'arrivée au parc multimodal, la déviation prendra fin pour les usagers se dirigeant vers Orléans.

Les usagers quitteront la RN 191 en direction de la RD 177. Au panneau « Stop », ils tourneront à gauche. Au premier giratoire, ils prendront la deuxième sortie en direction de Saint-Arnoult-en-Yvelines (RD 988). Aux deux giratoires suivants, ils emprunteront également la deuxième sortie. A leur arrivée à Saint-Arnoult-en-Yvelines, ils circuleront sur la rue Stourm. Après le magasin Point P, ils emprunteront la rue de la Muette (RD 936) jusqu'à la sortie de l'agglomération. Sur le réseau routier du département de l'Essonne (91), ils emprunteront la RD 836 jusqu'au giratoire. À celui-ci, Les usagers prendront la première sortie du giratoire en direction de Dourdan par la rue des Acacias. Ils emprunteront ensuite la rue de Rambouillet afin de franchir la voie SNCF. Au giratoire suivant, ils prendront la deuxième sortie pour rejoindre la rue du Potelet. Au giratoire de la gendarmerie, ils emprunteront la deuxième sortie afin de rejoindre la RD 116, qu'ils suivront jusqu'au giratoire suivant. Ils prendront alors la deuxième sortie afin d'emprunter l'avenue d'Orléans. Ils poursuivront tout droit jusqu'au giratoire suivant, où ils prendront la deuxième sortie pour rejoindre la rue du Faubourg-d 'Étampes (RD 836). Ils continueront ensuite tout droit en direction des Granges-le-Roi. Dans l'agglomération, ils emprunteront la route de Dourdan jusqu'au giratoire marquant la fin de la déviation et la reprise des itinéraires habituels en direction d'Étampes et d'Authon-la-Plaine.

## DEVIATION n°3



Les usagers en provenance d'Allainville aux Bois, Orsonville et Boinville le Gaillard voulant se diriger vers Orléans (A10), Etampes et Authon la Plaine seront déviés, via le RN 191, 177, RD 988, RD 149, RD 936 et le RD836.

**Commune d'Allainville-aux-Bois :** Les usagers venant du bourg par la rue du Calvaire, à l'intersection avec la RN 191, seront dirigés vers la gauche en direction d'Ablis.

Les usagers venant du bourg par la rue Michel-Chartier, à l'intersection avec la RN 191, seront dirigés vers la gauche en direction d'Ablis. Les usagers en provenance de la rue Michel-Chartier, située à l'extérieur du bourg, à l'intersection avec la RN 191, seront dirigés vers la droite en direction d'Ablis.

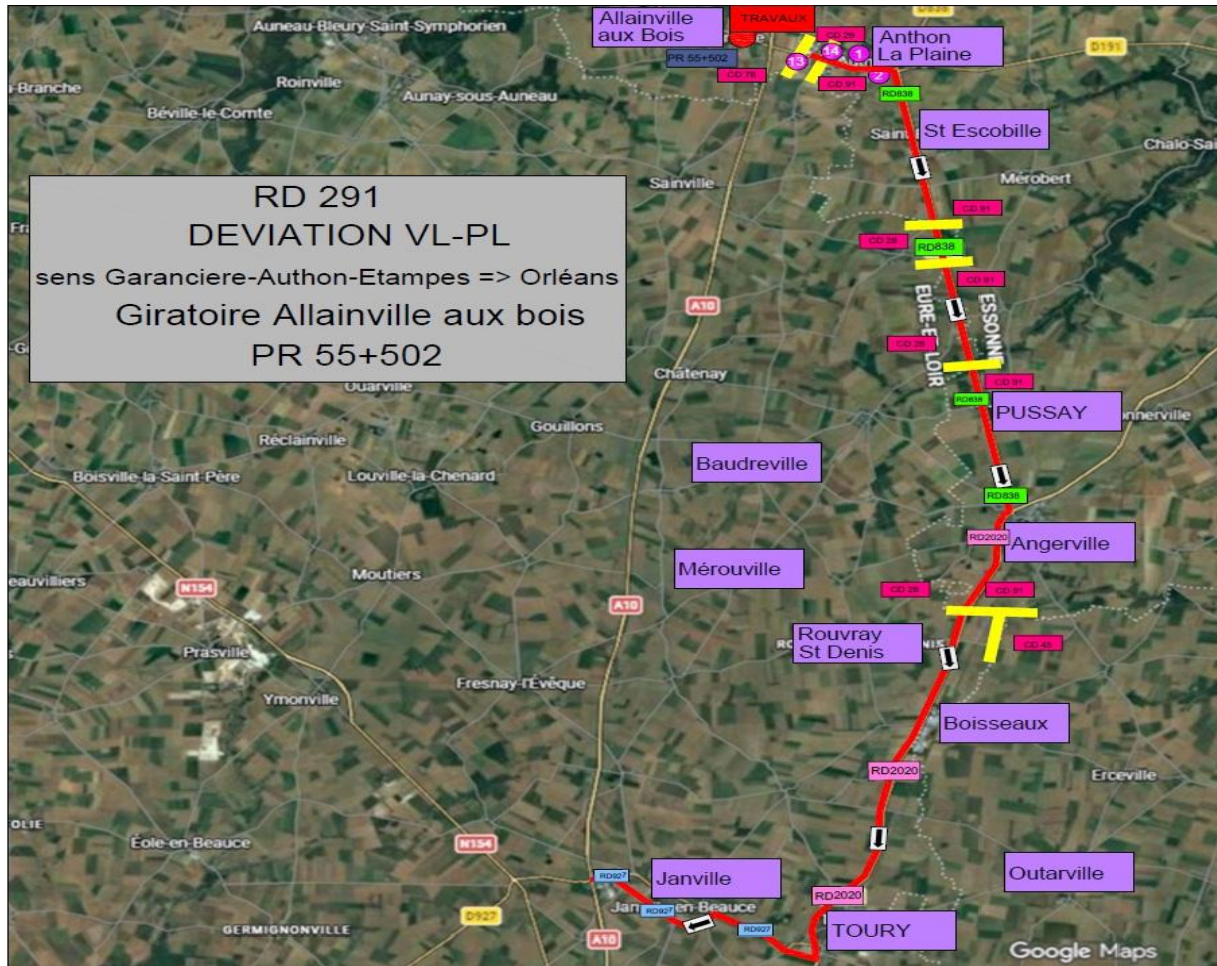
**Commune de Paray-Douaiville :** Les usagers venant du bourg par la rue de Barthélémy, à l'intersection avec la RN 191, seront dirigés vers la gauche en direction d'Ablis. Les usagers venant du côté opposé seront dirigés vers la droite en direction d'Ablis. Les usagers situés rue de la Brasserie seront dirigés vers la droite afin d'emprunter la rue du Petit-Orme et de poursuivre en direction d'Ablis. Les usagers en provenance de la rue du Long-Réage seront dirigés vers la gauche afin de rejoindre la rue du Petit-Orme et de poursuivre en direction d'Ablis.

**Commune d'Orsonville :** Les usagers venant du bourg par la RD 116, à l'intersection avec la RN 191, seront dirigés vers la gauche en direction d'Ablis.

**Commune de Boinville-le-Gaillard :** Les usagers venant du bourg par la RD 116, à l'intersection avec la RN 191, seront dirigés vers la droite en direction d'Ablis.

**Accès à Ablis :** Sur la RN 191, à l'approche de l'agglomération d'Ablis, les usagers emprunteront la Voie de la Liberté afin de rejoindre le giratoire reliant la RD 177 et la RD 988. Au niveau du giratoire, les usagers emprunteront la première sortie puis seront orientés vers la déviation n°1 ou la déviation n°2 conformément au plan de circulation temporaire mis en place.

## DEVIATION n°4



Les usagers en provenance de Garancière en Beauce, Anthon la Plaine et d'Etampes voulant se diriger vers Orléans (A10), seront déviés, via le RD5, RD 17 et le RD 191.

Les usagers en provenance du centre bourg de Garanciers (RD 17) au giratoire avec le RD 191, ils emprunteront la 1ère sortie. Pour les usagers en provenance de Chatignonville (RD 5) au giratoire avec le RD 191, ils emprunteront la 3ème sortie. Sur le RD191 et au giratoire suivant ils prendront la 1ère sortie en direction d'Orléans et se retrouver sur l'itinéraire de déviation de COFIROUTE.

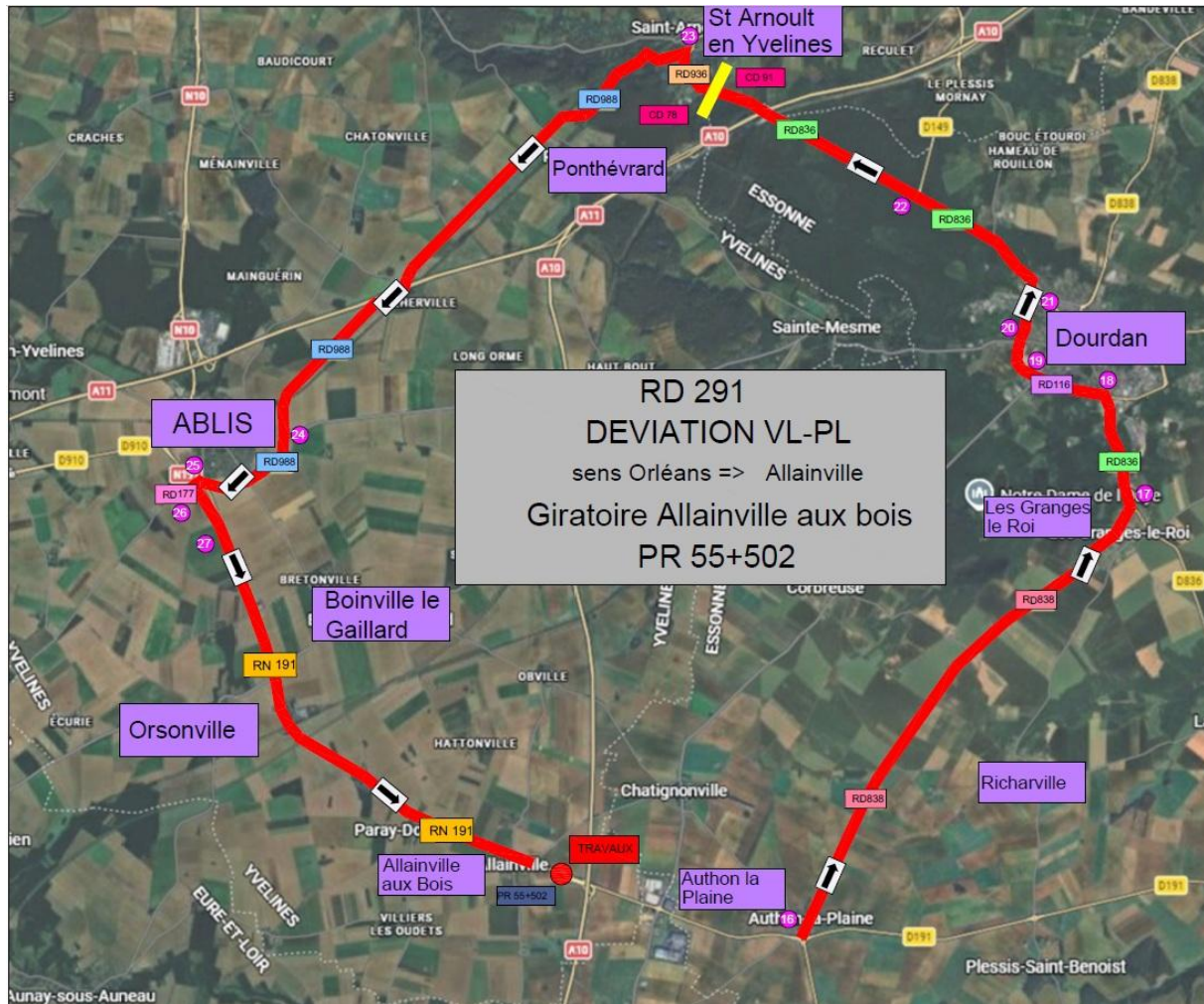
Les usagers en provenance du centre bourg D'Anthon la Plaine (depuis la grande rue), ils emprunteront la 4ème sortie en direction d'Orléans et se retrouver sur l'itinéraire de déviation de COFIROUTE.

Pour les usagers en provenance du centre bourg D'Anthon la Plaine (depuis la rue des prés), ils emprunteront la 3ème sortie en direction d'Orléans et se retrouver sur l'itinéraire de déviation de COFIROUTE.

Pour les usagers en provenance du centre bourg de Garanciers (RD118.2B), ils emprunteront la 1ère sortie en direction d'Orléans et se retrouver sur l'itinéraire de déviation de COFIROUTE.

Pour les usagers en provenance d'Etampes (RD191), ils emprunteront la 5ème sortie en direction d'Orléans et se retrouver sur l'itinéraire de déviation de COFIROUTE.

## DEVIATION n°5



Les usagers en provenance de d'Authon la Plaine et les usagers en provenance d'Orléans (RD838) voulant se diriger vers Allainville aux Bois, seront déviés, via le RD838, RD 116, RD836, RD936, RD988, RD177 et la RN 191.

Les usagers quitteront le giratoire avec la RD 838 et emprunteront la 2<sup>e</sup> sortie en direction de La Grange-le-Roi via la Grande Rue. En sortant de l'agglomération, ils suivront la direction de La Grange-le-Roi par la RD 838.

À l'entrée de la commune, ils emprunteront la rue d'Angerville jusqu'au carrefour Charles-de-Gaulle. Au giratoire, ils emprunteront la 2<sup>e</sup> sortie par la route de Dourdan puis la rue du Faubourg-d'Étampes (RD 836).

Au giratoire suivant, ils emprunteront la 4<sup>e</sup> sortie par l'avenue d'Orléans. Au carrefour giratoire suivant, ils emprunteront la 2<sup>e</sup> sortie afin de rejoindre la RD 116.

Au giratoire de la gendarmerie, ils emprunteront la 2<sup>e</sup> sortie via la rue du Potelet (RD 836). Au giratoire suivant, ils passeront sous la voie SNCF pour emprunter la rue de Rambouillet puis l'avenue des Acacias (RD 836) en direction de Saint-Arnoult-en-Yvelines.

Au giratoire suivant, ils emprunteront la 2<sup>e</sup> sortie, toujours en direction de Saint-Arnoult-en-Yvelines. Dans Saint-Arnoult-en-Yvelines, ils emprunteront la RD 936 par la rue de la Muette. Au stop, ils tourneront à gauche par la rue Stourm et rejoindront la RD 988.

En sortant de l'agglomération, ils prendront la direction d'Ablis. Au giratoire avec la RD 168, ils emprunteront la 2<sup>e</sup> sortie ; au giratoire avec la rue de Boinville, ils emprunteront la 2<sup>e</sup> sortie ; puis, au giratoire avec la rue de la Liberté, ils emprunteront la 2<sup>e</sup> sortie.

Ils seront alors sur la RD 177. Ils passeront au-dessus de la RD 191 puis prendront la première route à gauche en direction d'Orsonville afin de rejoindre la RN 191.

La déviation prendra fin pour les usagers se dirigeant vers Allainville-aux-Bois.